



2008.01245 – JPK/CV

FEDERATION FRANCAISE
D'ESCRIME

Paris, le 1^{er} décembre 2008

ARTOS GmbH
Monsieur Romain REBILLON
Ziegelei Weg 13-15
04435 – SCHKEUDITZ
ALLEMAGNE

Monsieur,

Comme suite à notre entrevue, vous trouverez, ci-après, le cadre du partenariat que nous recherchons.

Nous envisageons une convention en 4 phases à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une période de 2 ans.

1^{ère} phase à l'essai pour une période de 6 mois avec pour objectif la diffusion de 100 pistes à prix particulièrement attractif

2^{ème} phase si la première phase est concluante, avec pour objectif la diffusion de 150 à 200 pistes moyennant un prix dégressif en fonction du volume global durant le 2^{ème} semestre 2009.

3^{ème} phase pour l'année 2010 au courant de laquelle nous espérons avoir des retombées en termes de subventionnement des collectivités locales, moyennant un tarif dégressif en fonction du volume de pistes livrées et sur la base d'une estimation entre 200 et 250 pistes.

4^{ème} phase devant faire l'objet d'un conventionnement particulier : partenariat pour l'équipement en pistes des championnats du Monde 2010 en novembre au Grand Palais à Paris.

La Fédération sera amenée à recommander l'acquisition de ces pistes et à en garantir la qualité. Elle ne réclame aucune rémunération en échange, sachant que son seul objectif est de pouvoir commercialiser ces pistes moyennant le prix le plus bas possible auprès des clubs, ligues et CD.

Elle attend néanmoins un partenariat sous trois formes :

- fourniture de documentation et d'échantillonnage pour une diffusion la plus large possible du produit proposé
- des annonces sur la revue fédérale
- un partenariat sur les championnats du Monde de Paris 2010

Fédération Française d'Éscrime

Reconnue d'utilité publique

14, rue Moncey - 75009 Paris

Téléphone : 01 44 53 27 50 - Télécopie : 01 40 23 96 18 - E-mail : ffe@escrime-ffe.fr



La convention prévoirait un engagement réciproque d'exclusivité. Il importera par ailleurs de prévoir la livraison du produit sur site ainsi que des indications détaillées sur les prestations annexes telles que flochage, kit de réparation, protection et barre de fixation.

Egalement, une clause résolutoire comportant la faculté pour les deux parties de résilier à tout moment durant les 6 premiers mois sans indemnisation, une clause d'arbitrage, l'application du droit français, une garantie contractuelle, des précisions concernant la résistance au poinçonnement, au déchirement, et au feu, label CE, homologation FIE etc ...

Je reste dans l'attente de vos propositions.

Votre sportivement dévoué,

JP

Jean-Pierre KESSLER
Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JP Kessler", written over the printed name and title.